C597 S'ETIENNE
CAT. 1

OCCASIONS FENWICK

CERTIFICAT DE CONFORMITE OCCASION [a]

CHARIOT DE MANUTENTION [b]

Le responsable de la : *(cocher la case correspondante)*

- [x] **vente**
- [] **location**
- [] **mise à disposition**

soussigné

FENWICK LINDE
IDF Nord
5, Rue des Frères Montgolfier
95500 GONESSE
Tél. 01 34 53 37 17
Fax. 01 34 53 37 28

- Nom : X
- Raison sociale : X
- Adresse : X

déclare que le **chariot d'occasion** désigné ci-après (*appellation exacte*) :

- Marque : FENWICK
- N° de série : W4X131U03226
- Type : T20SP
- Equipement(s) :

- Structure de protection :

est conforme aux dispositions techniques précisées ci-après qui lui sont applicables [c]
(référence de la réglementation appliquée)

- D 89-78 / Directive "Chariots"

Fait à Gonesse , le 20.10.2011

Signature *(nom et fonction du signataire ayant reçu pouvoir pour engager le responsable de la déclaration)*

DEFRANCE, Directeur

(a) Est considéré d'occasion tout chariot ayant déjà été effectivement utilisé dans un pays de l'Union Européenne et faisant l'objet d'une vente, d'une location, d'une mise à disposition en vue d'utilisation.
La vente, location, mise à disposition à l'intérieur d'une même entreprise ou du fait de la modification de la situation juridique de l'entreprise, n'est pas considérée comme opération d'occasion.

(b) Chariot automoteur y compris à poste de conduite élevable et chariot à levée manuelle de charge.

(c) Les chariots et équipements interchangeables d'occasion doivent être conformes à la réglementation qui leur était applicable lors de leur mise en service à l'état neuf.

FENWICK